

[Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif] (D301.0)

1-Définition	<i>Dimension développement durable</i>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Sans objet
	<i>Finalité</i>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance
	<i>Définition</i>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone d'assainissement non collectif
	<i>Unité</i>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Habitants desservis
	<i>Fréquence de détermination</i>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Annuelle. La population prise en compte pour l'année N est la population permanente et saisonnière communiquée par les services de la mairie de chaque commune au titre de l'année N
	<i>Domaine d'application possible (activités et périmètre géographique)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Seuls les services publics d'assainissement non collectif (SPANC) sont concernés. Dans le cas où l'assainissement non collectif ne couvre pas la totalité du territoire de la collectivité, cet indicateur n'est pas calculé si la délimitation des zones d'assainissement collectif et des zones d'assainissement non collectif n'a pas été réalisée
2- Calcul	<i>Données nécessaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Population permanente et saisonnière des communes (ou parties de communes) non desservie par le réseau de collecte. La population permanente et saisonnière non desservie de chaque commune pour l'année N est celle qui est indiquée par la mairie (statistiques officielles). Elle est établie à partir de la population issue des enquêtes INSEE et mise à jour par la mairie
	<i>Producteur des données</i>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Collectivité responsable du service
	<i>Échelle de calcul</i>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ L'indicateur est calculé pour chaque service d'assainissement non collectif
	<i>Règles de calcul</i>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Dans le cas où l'assainissement non collectif couvre la totalité du territoire de la collectivité, on additionne les populations des communes ◆ Dans le cas où l'assainissement non collectif ne couvre pas la totalité du territoire de la collectivité, on soustrait de la population permanente et saisonnière la population située en zone d'assainissement collectif
	<i>Recommandations pour la maîtrise de la qualité des données</i>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Les données nécessaires doivent être mises à jour chaque année, en demandant à chaque mairie concernée sa population totale majorée déterminée en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales ◆ Il est recommandé de tenir à jour un fichier des nouvelles constructions équipées d'un assainissement non collectif, et du nombre d'habitants correspondant
	<i>Degré de confiance</i>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Le degré de confiance de l'indicateur est à établir en suivant la méthodologie présentée en annexe. Cette méthode permet au producteur de données d'évaluer le niveau de fiabilité du processus de production de l'indicateur
	<i>Règles de consolidation à une échelle supérieure à celle de calcul</i>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ La consolidation s'opère par addition des populations pour des services de même nature (assainissement non collectif)
3-Interprétation au niveau local	<i>Données contextuelles</i>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Sans objet
	<i>Indicateurs liés</i>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif ; taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées
	<i>Règles pour l'interprétation au niveau local</i>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Pour interpréter les résultats, on s'attachera à respecter la notion d'écart significatif présentée dans l'annexe relative au degré de confiance
4- Recommandations	<i>Différences de contexte</i>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Sans objet

pour la comparaison des résultats entre services	<i>Effets méthodes</i>	<ul style="list-style-type: none"> Les études de zonage ainsi que les méthodes utilisées par les différentes mairies concernées pour traiter les données issues de l'INSEE peuvent influencer sur les résultats
	<i>Prise en compte du degré de confiance</i>	<ul style="list-style-type: none"> Pour comparer les résultats entre services, on s'attachera à respecter la notion d'écart significatif présentée dans l'annexe relative au degré de confiance